

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 1er octobre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DEVE 129 Subventions d'investissement (10 000 euros) et conventions avec trois associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire et de la tranchée Pereire (12^e à 15^e, 17^e, 19^e et 20^e).

Mme Pénélope KOMITES, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'accorder des subventions d'investissement à des associations menant des actions d'insertion professionnelle au travers de l'entretien d'espaces de la petite ceinture ferroviaire et de la tranchée Pereire (12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 17^e, 19^e et 20^e arrondissements) et de l'autoriser à signer les conventions avec ces associations.

Vu l'avis du Conseil du 12^e arrondissement en date du 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 13^e arrondissement en date du 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 14^e arrondissement en date 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 15^e arrondissement en date 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 17^e arrondissement en date 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 19^e arrondissement en date 12 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement en date 11 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITES au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Les subventions d'investissement suivantes sont attribuées au titre de l'exercice 2018 :

4 250 € à l'association Interface Formations pour l'achat d'un véhicule nécessaire à son action d'insertion professionnelle au travers de l'entretien des linéaires de la petite ceinture dans le 12^e arrondissement et sur une partie de ce même linéaire situé dans le 20^e arrondissement ;

4 250 € à l'association Etudes et Chantiers pour l'achat d'un véhicule et de matériels d'entretien horticole nécessaires à son action d'insertion professionnelle au travers de l'entretien des linéaires de la petite ceinture dans les 13^e et 14^e arrondissements et sur les autres sites où elle est amenée à intervenir ;

1 500 € à l'association Espaces pour l'achat d'un vélo-rail nécessaire à son action d'insertion professionnelle au travers de l'entretien des linéaires de la petite ceinture dans les 14^e et 15^e arrondissements, mais également au titre de son action sur la tranchée Pereire (17^e).

Soit un montant total de 10 000 euros.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec les trois associations les conventions fixant les modalités de versement de ces subventions.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204, compte budgétaire 20421, AP 4722 du budget d'investissement de l'exercice 2018 sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO